



Jérôme Benaïnous

KPMG AUDIT IS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

80, rue de Prony  
75017 Paris

SRP Groupe S.A.

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur  
les conventions et engagements réglementés***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2016

SRP Groupe S.A.

ZAC Montjoie – 1 rue des Blés – 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

*Ce rapport contient 6 pages*



Jérôme Benainous

KPMG AUDIT IS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

80, rue de Prony  
75017 Paris

## **SRP Groupe S.A.**

Siège social : ZAC Montjoie – 1, rue des Blés – 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

## **Convention de collaboration avec la société Altermind**

### Personnes concernées :

Mathieu Laine – Président de la société Altermind et Administrateur de la société SRP Groupe.

### Nature et objet :

L'avenant en date du 30 mai 2016, entre la société Showroomprivé.com, filiale de votre société, et la société Altermind, dont Monsieur Mathieu Laine est Président, conclu en vue de renouveler une convention de collaboration datée du 19 septembre 2014, telle qu'amendée le 28 mars 2015, prévoit la fourniture par Altermind de prestations de conseils aux dirigeants de la Société Showroomprivé.com sur la stratégie, le développement, l'image et la respectabilité de l'entreprise.

### Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cet avenant, dont la signature a été autorisée par le Conseil d'administration de votre société lors de sa réunion du 30 mai 2016, présente un intérêt pour votre groupe au regard de l'accompagnement fourni par Altermind et de la nécessité de préciser le mode de calcul du success fee versé à cette dernière, en tenant compte du développement de l'activité de Showroomprivé.com, de la cotation en bourse de sa société-mère et des nouveaux axes d'évolution du groupe.

### Modalités :

Conformément à l'avenant du 30 mai 2016, les prestations d'Altermind ont été facturées à la société Showroomprivé.com à hauteur de 166 k€ H.T. au titre des prestations 2016 auxquelles sont venues s'ajouter un complément de 35 K€ H.T. relatif à l'exercice 2015 et des « success fees » de 110 k€ H.T. suite à l'introduction en bourse de votre société.

## **Conventions et engagements autorisés depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.



Jérôme Benainous

*SRP Groupe S.A.  
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements  
réglementés*

### **Convention de prestations de services avec la société Altermind**

#### Personnes concernées :

Mathieu Laine – Président de la société Altermind et Administrateur de la société SRP Groupe.

#### Nature et objet :

La convention conclue entre la société Showroomprivé.com, filiale de votre société, et la société Altermind, dont Monsieur Mathieu Laine est Président, encadre une mission de prestations de conseils et d'assistance dans le cadre de la stratégie juridique de votre groupe.

#### Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention présente un intérêt pour votre groupe au regard de ses intérêts stratégiques.

#### Modalités :

Cette convention n'a pas eu d'impact dans les comptes de l'exercice 2016 de la société Showroomprivé.com étant précisé que pour l'exécution de ces prestations, la société Altermind percevra un « success fee ».

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

## **Contrat d'investissement avec Vipshop Holdings Limited et sa filiale Vipshop International Holdings Limited**

### Sociétés concernées :

SRP Groupe S.A. et les sociétés détenues par les administrateurs de SRP Groupe S.A. à savoir les sociétés Ancelle S.A.R.L., Cambon Financière S.A.R.L., Victoire Investissement Holding S.A.R.L., et TP Invest Holding S.A.R.L.

### Administrateurs concernés :

- David Dayan, Président du Conseil d'administration et Directeur général de SRP Groupe S.A. et Gérant d' Ancelle S.A.R.L.
- Thierry Petit, Directeur général délégué et administrateur de SRP Groupe S.A. et Gérant de TP Invest Holding S.A.R.L.
- Eric Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A. et Directeur général délégué de SRP Groupe S.A. jusqu'au 30 octobre 2015 et Gérant de Victoire Investissement Holding S.A.R.L.
- Michaël Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A. et Directeur général délégué de SRP Groupe S.A. jusqu'au 30 octobre 2015 et Gérant de Cambon Financière S.A.R.L.

### Nature et objet :

SRP Groupe S.A. et les sociétés détenues par les administrateurs mentionnés ci-dessus ont signé un contrat d'investissement en date du 16 octobre 2015 avec la société Vipshop Holdings Limited et sa filiale Vipshop International Holdings Limited qui prévoit l'entrée au capital de SRP Groupe S.A. de Vipshop International Holdings Limited.

### Motifs justifiant de l'intérêt de l'engagement pour la Société:

Ce contrat d'investissement, dont la signature a été autorisée par le conseil d'administration lors de réunion du 15 octobre 2015 et approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 30 mai 2016, se justifie par son impact positif sur la réalisation de l'introduction en bourse et plus généralement son intérêt stratégique pour la société.

### Modalités :

Ce contrat d'investissement, pour une durée de 5 années, jusqu'au 16 octobre 2020 prévoit les modalités suivantes :

- Acquisition en 2015 par Vipshop International Holdings Limited pour un montant d'environ 30 millions d'euros de 1 538 461 actions au prix de 19,50 € par action, dont un nominal par action de 0,04 € et une prime d'émission de 19,46 €.



Jérôme Benaïnous

**SRP Groupe S.A.**  
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements  
réglementés*

- Vipshop International Holdings Limited peut, sous certaines conditions, demander à SRP Groupe S.A. la désignation d'un administrateur de son choix. Dans ce contexte, Weiguo Gu a été nommé administrateur depuis 2015.
- Vipshop International Holdings Limited a pris certains engagements à l'égard de SRP Groupe S.A. pour des durées variant, selon le cas, entre 12 et 36 mois suivant la date de réalisation de l'introduction en bourse de SRP Groupe S.A..

Paris La Défense, le 27 avril 2017

Paris, le 27 avril 2017

KPMG AUDIT IS

Jérôme Benaïnous

Jean-Pierre Valensi  
Associé

Jérôme Benaïnous  
Associé